

Zoo de l'Orangerie : des scientifiques dénoncent des « conditions de détention épouvantables »

« *Si les volières ne sont pas assez larges pour permettre un vol prolongé, alors elles sont trop petites.* » C'est le verdict rendu par un expert de la faune sauvage captive, Greg Glendell, comportementaliste britannique spécialiste des perroquets, à propos des aras détenus au zoo de l'Orangerie, à Strasbourg. Deux ans après [une plainte déposée pour mauvais traitements](#), Code animal publie en effet [son témoignage](#), ainsi que celui de la Fondation pour les ours, organisation allemande de sauvegarde des ours, des lynx et des loups.

Dans [son rapport d'expertise](#), celle-ci condamne fermement les pratiques du zoo strasbourgeois, pointant :

- les « conditions de détention épouvantables » des animaux,
- une absence totale de prise en considération de leurs besoins vitaux en termes d'espace,
- « la manière indigne dont ils sont maintenus en cage, sur un sol pavé, avec une végétation insuffisante ».

L'inadéquation du lieu aux besoins élémentaires des animaux et la souffrance de ces derniers sont ainsi corroborées par les experts de la Fondation, vétérinaires, éthologues et biologistes.

À la suite de la plainte de Code animal, dont l'instruction est toujours en cours, **la direction départementale de la protection des populations avait fini par mettre le zoo en demeure pour défaut de sécurité du public**. En janvier dernier, cinq associations de protection de la nature (la LPO, le Gepma et Alsace Nature) et de défense des animaux (Animalsace et Code animal) ont demandé, dans [un manifeste conjoint](#), la fermeture du zoo et le remplacement des animaux dans des sanctuaires.

Aujourd'hui, le débat sur l'avenir du zoo semble au point mort. Et pourtant, comme le souligne la Fondation pour les ours, c'est bien **à deux pas du Parlement européen de Strasbourg** que de telles entorses aux standards européens sur la captivité des animaux sauvages sont commises.

Contact

- Franck Schrafstetter, responsable de campagne zoo : info@code-animal, 06 14 82 21 84

Code animal

Code animal est une association de droit local 1908 inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg, spécialisée dans la relation entre l'homme et l'animal, plus particulièrement au travers de la captivité. L'association défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Entièrement bénévole, Code animal n'est affiliée à aucun parti politique ou religieux. Tous les dons servent à financer nos actions de sensibilisation, de lobbying ou de libération.

Code animal

Maison des associations – 1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg – France

www.code-animal.com – info@code-animal.com

Membre du CVA et de la Coalition Endcap pour mettre fin à la captivité des animaux sauvages.